

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS POUR LA FRANCE EN OPÉRATIONS EXTÉRIEURES



Parc André-Citroën – Paris 15^e
11 novembre 2019





« La France n'oublie pas ceux qui sont morts pour elle. Elle n'oublie aucun de ses enfants. C'est notre devoir et c'est notre honneur. C'est dans cet esprit de reconnaissance que j'ai souhaité relancer le projet d'un monument aux Morts [pour la France] en opérations extérieures. »

Emmanuel Macron, Président de la République, Hôtel de Brienne, 13 juillet 2018

« Le premier déplacement que j'ai fait en tant que ministre des Armées était pour prononcer un hommage funèbre. Ces hommages nationaux à nos soldats morts pour la France sont des moments graves, qui façonnent l'histoire. Leur souvenir et la mémoire de leur engagement deviennent alors éternels. C'est ce que symbolise ce monument. »

Florence Parly, ministre des Armées

« Vous le savez, la quatrième génération du feu m'est particulièrement chère. Dès ma prise de fonction, j'ai tenu à faire avancer le projet de monument aux Morts pour la France en opérations extérieures. [...] Il sera édifié à Paris, au sein du parc André-Citroën. Ce monument est attendu par la communauté de défense, il est mérité par nos soldats, il est dû aux familles et aux proches. Il marquera solennellement la reconnaissance de la Nation envers ces combattants morts pour la France. »

Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, Vœux au monde combattant, 23 janvier 2019

LE 11 NOVEMBRE, JOUR D'HOMMAGE À TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la commémoration de la Victoire et de la paix et l'hommage à tous les « Morts pour la France ».

Signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'Armistice mit un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises.

Le 11 novembre 1920, la dépouille du Soldat inconnu fut inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris, où la flamme est ravivée tous les soirs. Deux ans plus tard, la journée du 11 novembre fut instituée « journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix ».

Le dernier Poilu de la Grande Guerre, Lazare Ponticelli, est mort le 12 mars 2008. Avec sa disparition, le sens et la portée symbolique de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre ont évolué.

Depuis la loi du 28 février 2012, le 11 novembre est aussi devenu un jour d'hommage à l'ensemble de ceux qui sont « Morts pour la France », qu'ils soient civils ou militaires, qu'ils aient péri dans des conflits contemporains ou des conflits plus anciens. La loi entend en particulier rendre hommage aux combattants morts en opérations extérieures.

En ce jour de recueillement, les cérémonies annuelles du 11 novembre honorent notamment les militaires morts pour la France au cours de l'année écoulée.



QUE SIGNIFIE « MORT POUR LA FRANCE » ?

La mention « Mort pour la France » a été créée par la loi du 2 juillet 1915 et a été codifiée à l'article L. 511-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. Elle est attribuée aux militaires tués à l'ennemi ou décédés de blessures de guerre et les militaires décédés de maladie contractée en service commandé en temps de guerre ou d'accident survenu en service ou à l'occasion du service en temps de guerre.



UN MONUMENT POUR RENDRE HOMMAGE À LA « QUATRIÈME GÉNÉRATION DU FEU »

Depuis la fin de la guerre d'Algérie, des centaines de milliers de militaires ont été engagés au service de la protection de leurs concitoyens et pour la défense, à l'extérieur de nos frontières, des intérêts de la France. 549 d'entre eux ont donné leur vie dans ces opérations extérieures et aucun monument symbolisant l'hommage de la Nation ne leur était encore dédié.

Le projet d'un monument aux morts pour la France en opérations extérieures (OPEX) a été retenu par les autorités politiques dès 2011, sur proposition du général d'armée Bernard Thorette, ancien chef d'état-major de l'armée de Terre, en concertation avec les armées, directions et services, et le monde associatif. La volonté de rendre hommage à cette nouvelle génération combattante, communément appelée « quatrième génération du feu », s'est traduite par un projet de monument comportant l'inscription des noms de tous les morts pour la France en OPEX.

Ce monument revêt plusieurs significations :

- aux combattants des OPEX, il signifie que la Nation n'oublie pas ceux dont le sacrifice ultime témoigne de la valeur de leur engagement ;
- aux familles, il témoigne de la reconnaissance de la Nation et offre un lieu de recueillement et de souvenir ;
- au public, il rappelle que la liberté dont il jouit n'existe que grâce à ceux qui sont prêts à donner leur vie pour la défendre. À cet effet, un panneau explicatif sera installé aux deux entrées du jardin.

Il aura aussi pour fonction de permettre le recueillement des frères d'armes, de la communauté militaire et du monde associatif et de rappeler la permanence des engagements de la France dans le monde.

La conduite du projet et son financement

Après la validation du projet en 2011, le cabinet du ministre de la Défense s'est prononcé en 2014 en faveur d'une installation dans le parc André-Citroën (Paris 15^e) appartenant à la ville de Paris.

La construction de ce monument illustre l'engagement de nombreuses entités du ministère des Armées pour faire aboutir un projet dont le ministère a assuré l'intégralité du financement.

En 2017, le Président de la République décide de relancer le projet. Il est conduit à son terme sous la conduite de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, Geneviève Darrieussecq, en 2019. L'inauguration par le Président de la République, Emmanuel Macron, est organisée le 11 novembre 2019.

La Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) a piloté et coordonné l'ensemble des aspects du projet (définition, consultation, conception, réalisation, domanialité, etc.). Le Service d'infrastructure de la défense (SID) a assuré la conduite de l'opération et la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ayant été confiée à l'agence d'architecture Jean-Paul Viguier et associés, l'un des concepteurs du parc André-Citroën, inauguré en 1992.

549 noms

Les noms de tous les militaires ayant reçu la mention « Mort pour la France » depuis 1963 dans une opération qualifiée d'OPEX, par arrêté ministériel, sont inscrits sur le mur du monument.

- La liste des noms inscrits a été déterminée à l'issue des travaux d'un groupe dédié piloté par la DPMA et associant l'État-major des armées (EMA), la Direction des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), la Direction des ressources humaines (DRH-MD), le Service historique de la Défense (SHD) et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG).

- La secrétaire d'État, Geneviève Darrieussecq, a ensuite invité sept associations d'anciens combattants, particulièrement concernées par le dossier, à participer à la consolidation de cette liste qui figure sur le site Internet [« Mémoire des hommes »](#)



#MonumentOPEX

POUR LES MEMBRES DE LA DGSE MORTS POUR LA FRANCE EN OPEX

Selon les textes en vigueur, les noms des agents de la DGSE (et avant, du SDECE), n'y figurent pas afin de préserver leur anonymat et font l'objet d'une dédicace générique : « À la mémoire des militaires des services spécialisés de renseignement morts pour la France en opérations extérieures »

Le monument

Le monument aux Morts pour la France en opérations extérieures est implanté dans le parc André-Citroën (Paris 15^e), dans le jardin « Sous-lieutenant Eugénie-Djendi », résistante déportée et exécutée à Ravensbrück. Accessible au public, le monument se trouve à proximité du site de Balard, qui regroupe les états-majors, directions et services du ministère des Armées.

Le monument est composé de deux éléments :

- une sculpture représentant six militaires - une femme, cinq hommes - portant un cercueil non visible et dont les visages expriment la douleur, le recueillement, la détermination. Six militaires volontaires ont servi de modèles. Le monument a été pensé de façon à ce que l'ensemble des militaires puissent s'identifier et que les Français puissent aussi reconnaître la diversité des forces armées. Les différentes coiffes en usage dans les forces armées sont représentées : casquette, calot, képi, béret, bâchi, tricorne.
- un mur portant les noms des Morts pour la France en OPEX. À la date de l'inauguration, 549 noms sont inscrits, par théâtre d'opération (au nombre de dix-sept) puis par date du décès.

L'absence crée un manque. Matérialiser le cercueil par le vide est, selon moi, la meilleure forme symbolique pour rendre hommage à nos soldats disparus.

Stéphane Vigny, sculpteur



Le nom de chaque militaire pourra y être ajouté, après attribution de la mention « Mort pour la France » dans le cadre d'une opération classée OPEX, et, le cas échéant, du décret portant promotion à titre exceptionnel (élévation de grade à titre posthume).

Les travaux de réaménagement de la place carrée du jardin Eugénie-Djendi, « écrin » du monument, de même que la réalisation du monument (statue et mur des noms), avec le concours de la fonderie Fusions, se sont achevés en octobre 2019, conformément au calendrier prévu en 2018.

Le sculpteur Stéphane Vigny et l'agence Pièces Montées ont été sélectionnés en 2017 par un jury pour concevoir et réaliser le monument.

Ce jury était présidé par le Gouverneur militaire de Paris (GMP) et rassemblait des spécialistes en matière d'histoire, de sculpture et d'architecture, des représentants du monde combattant (avec la Fédération nationale des anciens des missions extérieures et l'Association nationale des participants aux opérations extérieures), l'adjointe à la maire de Paris, chargée de la mémoire et du monde combattant, et le maire du 15^e arrondissement.

L'expertise architecturale et artistique a été assurée par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication.

QU'EST-CE QU'UNE OPÉRATION EXTÉRIEURE (OPEX) ?

La qualification d'OPEX résulte d'un arrêté interministériel qui porte ouverture d'un théâtre d'engagement en précisant la zone géographique et la période concernées. Une OPEX est une intervention des forces militaires françaises en dehors du territoire national. La notion d'OPEX est récente et ne concerne que des opérations militaires postérieures à 1963.

Le groupe de travail dédié au monument a par ailleurs proposé une répartition géographique de la liste des noms retenus selon 7 sous-régions et 17 théâtres (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de morts pour la France) :

- Afrique de l'Ouest : Burkina Faso (2), Côte d'Ivoire (22), Mali (23)
- Afrique centrale : Centrafrique (12), Congo* (14), Gabon (9), Rwanda (1), Tchad (129)
- Afrique orientale : Somalie (3)
- Amérique/Caraïbes : Haïti (3)
- Asie : Afghanistan (85), Cambodge (3)
- Proche et Moyen-Orient : Egypte (9), Golfe (4), Irak (12), Liban (141)
- Europe/Balkans : Ex-Yougoslavie (78)

* La décision du ministère des Armées de choisir le seul terme « Congo » vise à rassembler sous un même vocable des militaires Morts pour la France dans deux pays ayant porté et/ou portant actuellement le nom de Congo dans leur histoire. Il permet de trouver un juste milieu entre les différentes dénominations de ces deux pays depuis 1960.



Un dixième haut lieu de la mémoire nationale

Afin de marquer la volonté de l'État d'honorer la mémoire de cette génération combattante, le monument aux Morts pour la France en opérations extérieures sera érigé en haut lieu de la mémoire nationale. Il s'ajoute aux neuf autres que compte déjà le ministère des Armées, définis par arrêté du 20 mars 2014, et qui perpétuent la mémoire des guerres et conflits contemporains depuis 1870.

Lieux de recueillement, de commémoration et de transmission, chaque haut lieu de la mémoire nationale est dédié à l'un des conflits auxquels la France a pris part : la Grande Guerre, la Seconde Guerre mondiale, mais également les conflits liés à la décolonisation en Indochine et en Afrique du Nord. Par le symbole qu'ils représentent, ils constituent un outil de la politique de mémoire du ministère des Armées en contribuant notamment au lien Armées-Nation.

Ces différents sites participent au développement du tourisme de mémoire. Avec environ un million de visites par an, les hauts lieux de la mémoire nationale contribuent à transmettre les valeurs de la République française, notamment auprès des plus jeunes, tout en honorant la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre ces mêmes valeurs.



LES HAUTS LIEUX DE LA MÉMOIRE NATIONALE DU MINISTÈRE DES ARMÉES PERPÉTUENT LA MÉMOIRE DES CONFLITS CONTEMPORAINS

Chaque haut lieu présente un caractère national et emblématique d'un aspect des conflits auxquels la France a pris part : la Grande Guerre (1914-1918), la Seconde Guerre mondiale, mais également les conflits liés à la décolonisation en Indochine et en Afrique du Nord. Lieux de recueillement, de commémoration et de transmission, ils marquent la volonté de l'État d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour la France ou qui ont été victimes des conflits dans lesquels elle a été engagée.

- le cimetière national de Notre-Dame-de-Lorette, à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais),
- le cimetière national de Fleury-devant-Douaumont et la tranchée des baïonnettes (Meuse),
- l'ancien camp de concentration de Natzweiler Struthof (Natzwiller, Bas-Rhin) ;
- le Mont-Valérien (Suresnes, Hauts-de-Seine) ;
- le mémorial des martyrs de la Déportation, sur l'île de la Cité (Paris) ;
- le mémorial de la prison de Montluc (Lyon, Rhône) ;
- le mémorial du débarquement et de la libération en Provence, au Mont-Faron (Toulon, Var) ;
- le mémorial des guerres en Indochine à Fréjus (Var), au titre de la Seconde Guerre mondiale en Indochine (1940-1945) et de la guerre d'Indochine (1946-1954) ;
- le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (Paris).

PROGRAMME

Inauguration du monument aux Morts pour la France en opérations extérieures

14 h 30 : Accueil des journalistes

15 h 20 : Arrivées des hautes autorités civiles et militaires

15 h 40 : Arrivées de la ministre des Armées et de la secrétaire d'État

15 h 45 : Arrivée du Président de la République

HONNEURS MILITAIRES

PASSAGE DES TROUPES EN REVUE

Dépôt de gerbe par le Président de la République devant la statue

INAUGURATION DU MONUMENT

Cheminement du Président de la République avec la ministre des Armées et le chef d'état-major des armées devant le mur des noms avec projection d'un diaporama

HONNEURS AUX VIVANTS ET AUX MORTS

Lecture par des élèves du lycée Barral (Castres) et du lycée Saint-Caprais (Agen) d'extraits de témoignages de militaires ayant été engagés en opérations extérieures et d'un proche d'un militaire mort pour la France en opérations extérieures

ALLOCATION DU PRÉSIDENT DE RÉPUBLIQUE



Dispositions pour la presse

Adresse :

Parc André-Citroën 57 rue Leblanc – 75015 Paris.

Accès :

M8-Lourmel ;

RER C-Boulevard Victor-Pont du Garigliano ;

T3a- Pont du Garigliano.

POINTS DE CONTACT MEDIA ET ACCRÉDITATIONS :

Présidence de la République

Service de presse et veille

organisation.presse@elysee.fr

Cabinet de la ministre des Armées

Service de presse et de communication

cabinet-cc9.secretaire.fct@intradef.gouv.fr

Cabinet de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.

Monsieur Moncoucy

bernard.moncoucy@intradef.gouv.fr

DICoD

Centre Media du ministère des Armées

media@dicod.fr

Crédits photos :

© Anthony Thomas-Trophime / DICoD / ministère des Armées

© Olivier RAVENEL / Armée de l'air / ministère des Armées

© Ghislain MARIETTE / ECPAD / ministère des Armées

© Cyrielle SICARD / ECPAD / ministère des Armées

LE MINISTÈRE DES ARMÉES

ENGAGÉ POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

Plus de 30 000 militaires assurent au quotidien la sécurité de nos concitoyens en France et à l'étranger, dont 13 000 sur le territoire national et environ 6 000 déployés en opérations extérieures

TOURNÉ VERS L'AVENIR

4,9 milliards d'euros de Recherche & Développement, dont 758 millions par an consacrés aux études amonts, un chiffre qui s'élèvera à 1 milliard d'euros dès 2022

ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

35.9 milliards d'euros de budget en 2019 soit le 2^e budget de l'État après celui de l'Éducation nationale
19.5 milliards d'euros pour l'équipement des forces
1,84 % du PIB en 2019 avec pour objectif 2 % du PIB en 2025
Les entreprises de Défense représentent 20 % des exportations de la France
26 000 PME et ETI sont fournisseurs directs du ministère des Armées

À HAUTEUR D'HOMME

26 000 recrutements par an dont 4 500 civils
270 000 hommes et femmes dont 208 000 militaires et 62 000 civils
20,7 % de femmes
38 000 réservistes opérationnels sous contrat

2^e ACTEUR CULTUREL DE L'ÉTAT

16 musées - 160 monuments classés - 3 millions de visiteurs par an
3 millions de photos et 21 000 films d'archives couvrant 4 siècles d'histoire

1^{er} ACTEUR MÉMORIEL DE L'ÉTAT

275 nécropoles nationales, 9 hauts lieux de la mémoire nationale.
2 200 carrés militaires, un millier de lieux de sépulture dans 80 pays,
lieux de commémoration et de transmission de la mémoire combattante



Centre Media du ministère des Armées
Tél. : 09 88 67 33 33
media@dicod.fr



Ministère des Armées



@Defense_gouv



@ministeredesarmees